

7° Rencontres Bourgogne-Nature



26 et 27 novembre 2010
Maison du Parc. Saint-Brisson



PROGRAMME

Vendredi 26 novembre

« Des listes rouges pour protéger ... »

8h30 – 9h30. Accueil des participants

9h30 – 10h15. Ouverture des Rencontres

Patrice JOLY. Président du PNRM

Olivier BARDET. Responsable de la Délégation Bourgogne du CBNBP

Georges GAND. Président de la SHNA

Dominique LAPOTRE. Vice-présidente du CRB

Hugues DOLLAT. Directeur de la DREAL

Modérateur : Bernard FROCHOT. Président du CSRPN

10h15 – 10h45. Listes rouges des espèces menacées : Application de la démarche UICN au niveau national, déclinaison à l'échelle régionale. Philippe PAGNIEZ. DREAL Bourgogne

En ouverture des 7èmes rencontres Bourgogne-Nature portant sur les inventaires naturalistes et les listes rouges, le cadre d'élaboration des listes rouges d'espèces menacées aux échelles mondiale, nationale et régionale est rappelé en s'appuyant sur des exposés produits par l'UICN France et France Nature Environnement :

- statut et structuration de l'UICN
- objectifs des listes rouges
- critères des listes rouges
- listes publiées à ce jour à l'échelle nationale
- aperçu des avancées des listes régionales en France (2007).

Ces bases situant le contexte large de la démarche invitent à la réalisation de listes rouges en Bourgogne, utiles pour les stratégies de connaissance, gestion et protection à conforter ou inventer.

10h45 – 11h00. Pause

Modérateur : Olivier FAURIEL. Directeur territorial AESN

11h00 – 11h30. Stratégie nationale de création des aires protégées terrestres métropolitaines : acquis et perspectives. Kathleen MONOD, Alexandre CHERKAOUI. MEDDTL

La stratégie de création d'aires protégées terrestres métropolitaines (SCAP) constitue un des chantiers prioritaires du Grenelle de l'environnement en faveur de la préservation du patrimoine naturel : la loi du 3 août 2009 dite « Loi Grenelle I » confirme l'impulsion d'une dynamique ambitieuse de développement du réseau des aires protégées, avec l'objectif de placer d'ici 10 ans 2% au moins du territoire terrestre métropolitain sous protection forte.

Depuis décembre 2008, des travaux sont menés au sein d'un comité de pilotage national, sous la coordination scientifique du Muséum national d'histoire naturelle, pour que soit conduit un diagnostic patrimonial permettant d'identifier les lacunes du réseau des aires protégées, et pour qu'émergent des priorités nationales en termes de création d'aires réglementairement protégées.

La publication en date du 10 septembre de la circulaire relative aux déclinaisons régionales de la SCAP marque à la fois l'aboutissement de ces réflexions nationales et le lancement des démarches participatives régionales qui doivent être initiées sous l'égide des Préfets de région pour proposer la création de nouvelles aires protégées. Dans ce cadre, les connaissances dont dispose l'ensemble des acteurs du patrimoine naturel pourront être utilement valorisées : des listes rouges aux inventaires...

11h30 – 12h00. **Le Service du Patrimoine Naturel (SPN).** Jean-Philippe SIBLET. MNHN

Le Service du Patrimoine Naturel assure une part importante de la mission confiée au Muséum National d'Histoire Naturelle par l'article L 411-4 du code de l'environnement : assurer l'inventaire national du patrimoine naturel. Dans le cadre de cette mission, le SPN gère un système d'information complexe sur les données de synthèse en biodiversité pour la France métropolitaine et l'outre-mer : l'INPN. Trop souvent résumé à un portail internet, l'INPN est un système intégré qui gère des données validées à plusieurs niveaux par un réseau d'experts et qui les restituent sous la forme de synthèses. A terme, l'INPN a vocation à devenir l'outil principal de gestion des données de synthèse en biodiversité terrestre et marine dans le cadre du Système d'Information sur la Nature et les Paysages (SINP) et de l'Observatoire National sur la Biodiversité (ONB). Cette évolution doit se faire dans le cadre d'une gouvernance de l'outil rénovée fondée sur la mise en place d'un comité de pilotage pluri partenarial.

12h00 – 13h45. *Déjeuner*

Modérateur : Yves LAPLACETTE. Délégué régional de l'ONCFS Bourgogne Franche-Comté

13h45 – 14h15. **Liste rouge, l'approche botanique.** Jean OLIVIER. FCBN

Les 'Listes Rouges', répondant aux critères de cotation de l'UICN, visent à mesurer, pour l'ensemble des groupes d'organismes vivants (animaux, végétaux, champignons...) et chacun des taxons (chaque espèce, sous-espèce, forme...), un risque (probabilité) « d'extinction » au niveau mondial, et/ou un risque de « disparition » au niveau régional. Le principe qui sous-tend la méthodologie UICN est de considérer des « entités de territoires » (continents, pays, régions, 'stations'...) au regard d'éventuels « événements uniques » pouvant menacer la survie des taxons en présence.

Une des difficultés à résoudre pour les botanistes vient de ce que la méthodologie UICN semble d'abord avoir été conçue pour la faune, et notamment les grands mammifères pour lesquels les caractéristiques biologiques (âge moyen de maturité sexuelle etc...) et écologiques (aires d'occupation etc...) sont mieux connues que pour les plantes. Pour établir la cotation des Listes Rouges (régionales et nationale) pour les plantes présentes en France, suivant les critères UICN, les Conservatoires botaniques nationaux (CBN) doivent ainsi considérer l'ensemble de la méthode et ajuster son application pour la flore. Les CBN et leur Fédération (FCBN) sont ainsi engagés depuis 2010, en partenariat avec le Comité français de l'UICN et le MNHN, dans un programme de révision/établissement de nouvelles Listes Rouges (régionales et nationale) pour la flore.

Ces Listes Rouges mesurant le 'niveau de menace' serviront elles-mêmes à réviser les Listes de protection (régionales et nationale), réglementant ou interdisant la cueillette ou la destruction des plantes en France.

14h15 – 14h45. **Les Plans de conservation de la Flore et la démarche Liste rouge régionale pour la flore.**

Olivier BARDET. CBNBP

Le CBNBP intervient dans le domaine de la conservation des espèces végétales au travers de plusieurs missions de fond :

1- Le Conservatoire travaille à l'élaboration de la liste rouge des espèces menacées en Bourgogne. Ce travail bénéficie et suit la progression de la démarche engagée au niveau nationale et dans la plupart des CBN pour obtenir une liste régionale "labellisée UICN". Tous les taxons présents en Bourgogne vont être évalués selon le filtre proposé par l'UICN afin de dégager les espèces présentant le plus fort risque d'extinction à court terme.

2- Après une première évaluation des urgences en matière de conservation des espèces végétales, permise grâce à la campagne de terrain réalisée sur toute la Bourgogne, le Conservatoire a rédigé 21 plans de conservation. Un plan de conservation consiste à prospecter toutes les stations connues historiquement et identifiables géographiquement d'une espèce et d'en tirer une synthèse de l'état des populations. Ces plans ont pour objectif d'être transmis à des gestionnaires de terrain.

3- Dans la suite logique des plans de conservation, un travail de mise en place des partenariats intervient. En fonction des espèces, ces partenariats peuvent être mis en place avec les gestionnaires d'espaces que sont le PNRM, le CSNB, l'ONF ou les Conseil généraux. Le travail a débuté avec le CSNB (*Anemone sylvestris* dans l'Yonne, *Orobanche bartlingii* en Côte-d'Or) et se met en place avec le PNRM pour 2011 (*Carex diandra* dans la Nièvre).

Au-delà de ces travaux formalisés, la conservation des espèces passe aussi par la mise à disposition des gestionnaires des informations en possession du Conservatoire (base de données Flora).

14h45 – 15h15. **La Liste Rouge de la faune vertébrée terrestre en Franche-Comté.** Jean-Philippe PAUL.

LPO Franche-Comté

En janvier 2008, le CSRPN de Franche-Comté valide la Liste rouge des Oiseaux, Amphibiens, Reptiles et Mammifères (hors Chiroptères) de Franche-Comté proposée par la LPO Franche-Comté sur la base de la méthode UICN. Les aspects méthodologiques, et notamment les adaptations nécessaires à cette échelle de travail, seront présentés ainsi que quelques résultats illustratifs. Dans un second temps, nous proposerons une petite analyse comparative de trois Listes rouges pour les Oiseaux nicheurs : France, Franche-Comté et Suisse. La comparaison des résultats d'une région avec, d'une part le pays dont elle fait partie, et d'autre part le pays dont elle est frontalière

nous indique quelques possibles biais méthodologiques qui seront soumis à réflexion de l'assemblée. Enfin, nous ouvrirons la présentation sur une valorisation essentielle des Listes Rouges : les Priorités d'actions. La discussion pointerait qu'il s'agit d'un produit élaboré, mais méthodologiquement ambitieux, intrinsèquement plus pertinent que la Liste Rouge pour définir des Plans d'actions espèces.

15h15 – 15h40. Pause

Modérateur : Jean-Michel ZAMITTE. Délégué interrégional de l'ONEMA Bourgogne Franche-Comté

15h40 - 16h45. **Les coléoptères de Saône-et-Loire.** Roger VINCENT (SEF)

15h45 - 16h15. **Liste rouge, les rhopalocères en Bourgogne.** Roland ESSAYAN et Alexandre RUFFONI (SHNA)

Au vu de la connaissance sur les Papillons de jour de Bourgogne, et dans le cadre de la réalisation d'un atlas inter-régional des Rhopalocères et Zygaenidae de Bourgogne / Franche-comté, une liste rouge des papillons (Rhopalocera & Zygaenidae) a été travaillée. Celle-ci n'est pas encore validée au niveau régional. 110 000 données ont été recueillies sur ces deux groupes. Sur les 129 espèces de Rhopalocères et 21 espèces de Zygaenidae historiquement observées en Bourgogne, 28% font partie des espèces menacées (RE, CR, EN & VU). Ces espèces sont majoritairement : sténoèces (hygrophiles ou thermophiles) et/ou en limite d'aire de répartition. La tendance au réchauffement climatique n'est pas le seul facteur expliquant les régressions des populations, des altérations à grande échelle expliquent aussi le morcèlement et le recentrage géographique autour des noyaux principaux.

16h15 – 16h45. **Etat des lieux de la mise en œuvre en Bourgogne des plans nationaux d'action.** Jean-Luc DURET. DREAL Bourgogne

En France, la préservation de la biodiversité comporte un volet réglementaire auquel est associé un volet contractuel pour la mise en œuvre d'actions favorables aux habitats et espèces d'intérêt communautaire, ainsi qu'aux espèces les plus menacées (plans nationaux d'actions).

Un plan national d'actions vise à organiser un suivi cohérent des populations de l'espèce ou des espèces concernées, à mettre en œuvre des actions coordonnées favorables au maintien ou au rétablissement dans un bon état de conservation de ces espèces ou de leurs habitats, à informer les acteurs concernés et le public et à faciliter l'intégration de la protection des espèces dans les activités humaines et dans les politiques publiques.

La Bourgogne est concernée par seize plans sur la soixantaine mis en œuvre sur le territoire national. Ceux-ci sont déclinés différemment, de la conduite de quelques actions de bases, généralement des études visant à préciser l'état des lieux de l'espèce, à la rédaction d'un plan régional définissant un ensemble d'actions pro-actives et de priorités d'interventions en faveur des espèces concernées.

Le besoin d'une démarche stratégique en région s'impose, réclamant des visions partagées entre décideurs, acteurs socioprofessionnels et milieu scientifique et naturaliste. Pour cela, la démarche doit être intégrée et ne pas se limiter sensu-stricto à une « approche espèce », tendre davantage vers une ambition multisectorielle et territoriale.

16h45 – 17h15. **Le Plan Régional d'Actions en faveur de la Cistude d'Europe en Bourgogne.** Samuel GOMEZ, CSNB. Damien LERAT, Nicolas VARANGUIN, SHNA

La Bourgogne constitue la limite nord-est actuelle de l'aire de répartition de la Cistude d'Europe en France. Extrêmement rare, elle n'a été observée que dans treize sites du sud de la Nièvre et de la Saône-et-Loire. Son statut semble assez précaire en Bourgogne au regard du faible nombre de sites, de leur isolement et des menaces identifiées.

En 2009, la DREAL de Bourgogne a confié la rédaction de ce Plan Régional d'Actions à la SHNA, qui s'est associée pour mener à bien ce travail au CSNB. La réalisation du document s'est déroulée de 2009 à 2010. La réflexion qui a mené à sa construction est issue de la concertation d'un large panel de structures et de personnes intéressées par la thématique en Bourgogne.

Un état des lieux, basé notamment sur les différentes actions réalisées depuis 2003 par la SHNA, le CSNB et l'ONCFS, a permis d'apprécier les enjeux, de définir les objectifs à long terme (le maintien des populations de Cistude d'Europe et de leurs habitats dans un bon état de conservation) et sur la période 2010-2014 du plan. Le nombre restreint de sites en Bourgogne nous a conduit à articuler la réflexion à l'échelle des sites, classés principalement selon le niveau de connaissance disponible sur chacun d'eux. Ceux-ci ont été regroupés en trois catégories (population, population établie de façon quasi certaine, mention de présence de la Cistude d'Europe), au sein desquels les lacunes en termes de connaissance sont disparates et devront être comblées avant d'entreprendre des actions opérationnelles de gestion.

Les actions du Plan Régional d'Actions, en adéquation avec celles du Plan National ont alors été identifiées, pour s'inscrire dans une stratégie de mise en œuvre adaptée à la Bourgogne. Elles se sont déclinées en 26 fiches, selon les trois axes, connaissance, gestion et sensibilisation, et ont été hiérarchisées en fonction des trois catégories précédemment citées.

Dès 2010, les premières actions du Plan Régional d'Actions ont été effectuées : recherche visuelle des sites de ponte, prise de contact et relation avec les propriétaires, caractérisation d'une population, diagnostic et enquête foncière, etc...

Samedi 27 Novembre

« ... des inventaires pour mieux connaître »

8h30 – 9h00. Accueil des participants

Modérateur : Arlette DEVELAY. Vice-présidente du CSNB

9h00 – 10h00. Inventaire des vertébrés terrestres, exemple de la région Rhône-Alpes. Établissement d'une Liste Rouge régionale. Cyrille DELIRY. CORA Faune Sauvage. Table ronde

Après avoir présenté brièvement les résultats et la méthode d'établissement d'une Liste Rouge à une échelle régionale, en l'occurrence à partir de l'expérience rhônalpine, une table ronde sera organisée autour d'exemples que les auditeurs soumettront avec leurs questions et perspectives pris à partir d'espèces de la faune (ou de la flore) de Bourgogne. Il est demandé aux auditeurs de prévoir leurs exemples et les principaux éléments de connaissance des espèces qu'ils souhaiteront soumettre à la discussion.

10h00 – 10h30. Les Zones Naturelles d'Intérêt Écologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF) en Bourgogne. Sylvain BELLENFANT. SHNA

La SHNA assure depuis 2003, le secrétariat des Zones Naturelles d'Intérêt Écologique Floristique et Faunistique (ZNIEFF) pour le compte de la DREAL. Après l'actualisation des ZNIEFF de première génération qui a débuté en 1996 et qui s'est achevée en février 2008 par une validation en CSRPN, s'est enclenchée la création de nouvelles ZNIEFF. Elle s'est appuyée sur l'exploitation des données naturalistes accumulées par les structures naturalistes régionales ces dernières années. Sur la base d'une méthodologie validée en CSRPN et en lien régulier avec la DREAL, la SHNA a d'une part fait des propositions de sites « faune » basées sur les données de la Bourgogne Base Fauna (BBF) et a d'autre part récolté les propositions de sites et les données « d'espèces déterminantes » issues du CBNBP, de l'ONEMA, des Associations ornithologiques régionales et des réseaux d'observateurs animés par la SHNA et le PNRM. La SHNA a ensuite réalisé sur Système d'Information Géographique, une cartographie cohérente des ZNIEFF. La SHNA achève actuellement le renseignement de la base de données ZNIEFF hébergée par le MNHN, organisme coordinateur du programme au niveau national. Au total 941 ZNIEFF de type 1 couvrent 15,6% de la surface régionale et 112 ZNIEFF de type 2 représentant 54% de la surface de la Bourgogne. Le nombre de ZNIEFF de type I a doublé depuis l'actualisation de la première génération de l'inventaire. Elles sont désormais mieux réparties sur les différentes régions naturelles de Bourgogne. L'inventaire sera ensuite communiqué aux collectivités locales, administrations de l'état et organismes gestionnaires de la nature.

10h30 – 11h00. Temps d'échanges : Expo, stands...

Modérateur : Olivier BARDET. Responsable Délégation Bourgogne. CBNBP

11h00 – 11h30. Du recensement à la préservation des mares en Bourgogne : l'Atlas régional des mares. Grégoire DURANEL. CSNB

Le programme Réseaux mares de Bourgogne, initié en 2008 par le CSNB, la SHNA, le PNR Morvan et le CBNBP, s'est donné 3 axes principaux de travail que sont l'amélioration des connaissances sur les mares de Bourgogne, la préservation des réseaux de mares et la sensibilisation des professionnels et du grand public à la protection de ces zones humides patrimoniales. Le programme se veut participatif et ouvert à tous : propriétaires privés, communes, associations, professions agricoles et forestières...

L'une des premières actions a été de réaliser un atlas cartographique des mares de Bourgogne sur les 4 départements par balayage de carrés de 5 km par 5 km superposés aux fonds cartographiques de l'IGN puis aux photos aériennes de l'IGN.

Ce travail permet, même s'il n'est pas exhaustif, de servir de base de travail et de définir des territoires cohérents en matière de préservation de semis de mares et de leurs fonctionnalités.

La réalisation d'inventaires botanique et faunistique permet ensuite de déterminer des mares à enjeux et de hiérarchiser les priorités d'actions.

Ce travail lié à l'Atlas régional des mares de Bourgogne permettra aussi de fournir des informations importantes dans le cadre de la police de l'eau et du futur schéma régional Trame Verte et Bleue.

11h30 – 12h00. Contribution à l'inventaire de la flore de Bourgogne. Marc DOUCHIN. AIB

Le botaniste amateur occupe souvent une place importante dans la récolte des données. Il connaît bien le terrain sur lequel il officie et n'est pas avare de son temps. Dans le même temps, il accepte généralement, voire même offre spontanément la transmission des informations recueillies vers des structures officielles.

C'est là alors que se met en place une intéressante collaboration entre amateur et professionnel. Si le botaniste professionnel est heureux de pouvoir récupérer des données parfois historiques et très précieuses, il apporte au botaniste amateur un nombre important de "bienfaits" : meilleure organisation dans la récolte et surtout le tri et la conservation des données, une certaine rigueur dans la détermination, de nombreuses informations sur la répartition et les caractéristiques de la flore locale, extraits de flore, astuces de terrain, etc ...

La collaboration entre professionnels et amateurs se montre donc très enrichissante, tant sur le plan scientifique (augmentation des informations, dynamisme de prospection) que sur le plan humain (échanges généreux et désintéressés) ...

12h00 – 12h30. Inventaire des lichens de Bourgogne. Jean VALLADE. SSNB

Bien que scientifiquement rattachés à l'ensemble des *Fungi*, les Lichens constituent néanmoins un groupe particulier et leur étude demeure une spécialité en marge de la Mycologie classique. En Bourgogne, les Lichens ont été délaissés pendant plusieurs décennies, les dernières publications dans ce domaine remontant aux années soixante (F. Bugnon) et quatre-vingt (J. Béguinot). La réactivation de l'intérêt porté à ce groupe s'est manifestée par l'inventaire de la collection de l'Université de Bourgogne (230 espèces) réalisé par la Société Mycologique de la Côte-d'Or (SMCO) en mars 2006 et l'établissement d'un premier document par Jean-Claude Verpeau en avril 2006 puis d'un « *Catalogue des espèces répertoriées en Côte-d'Or, avec dates, lieux et auteurs des récoltes* » (J. Vallade) rassemblant 400 espèces, en mars 2007. La seconde étape de « réactivation » a été la création, à l'initiative de Daniel Sirugue, du GLIB (Groupe Lichens de Bourgogne) le 2 mai 2008. Sous l'autorité scientifique de Jean Béguinot, le GLIB, fort d'une quinzaine de membres et animé par Sylvain Bellenfant, a effectué, depuis sa création, 7 sorties sur le terrain (Côte-d'Or, Saône-et-Loire, Nièvre) qui ont permis d'identifier environ 175 espèces ce qui constitue un début d'inventaire pour notre Région. Cette prospection doit se poursuivre en particulier dans les sites remarquables de la Côte et de l'Arrière-Côte dijonnaises (milieux sub-montagnards, atlantico-montagnards, falaises calcaires d'adret), le plateau d'Antully (Saône-et-Loire), le Haut-Morvan et d'autres lieux de la Bourgogne à déterminer, à la recherche des espèces rares, précieuses, voire considérées comme disparues.

12h30- 14h15. Déjeuner

Modérateur : Hugues BAUDVIN. Président de l'EPOB

14h15- 14h45. Mycologie bourguignonne... les traces qu'ont laissées les mycologues des siècles passés en Côte-d'Or. Jean-Claude VERPEAU. Société Mycologique de la Côte-d'Or

Au début du XVIII^e siècle, un certain COLLET écrit, dans ses Entretiens de Table dans la serre de Monsieur LELOUP, président de l'élection de Bresse [manuscrit conservé à la bibliothèque municipale de Dijon] : « Le secret d'empêcher que les champignons ne vous incommode, c'est de les faire apprêter avec beaucoup de soin, y mettre tout ce que l'on a de meilleur et puis les jeter par les fenêtres »... Plus sérieusement, on doit beaucoup à l'Académie des Arts, Sciences et Belles-Lettres de Dijon, fondée en 1725, le soin d'éclairer le public sur différents aspects de la nature, la biodiversité, dirait-on aujourd'hui... et de diffuser quelques informations éparses sur les champignons. Il faut attendre la fin du XVIII^e pour avoir les premiers relevés...

14h45 – 15h15. Point d'avancement de l'inventaire des Mollusques terrestres (Escargots) en Bourgogne. Jean BEGUINOT. SHNC

Les Mollusques terrestres (Escargots) figurent parmi les groupes animaux les plus sensibles aux aléas environnementaux et, pour une bonne part d'entre eux, parmi les plus menacés. Or, ce groupe reste en même temps, de manière générale, comparativement mal recensé. Ainsi, en Bourgogne, depuis les recherches de l'Abbé Puissegur, au milieu du siècle dernier (recherches d'ailleurs plus particulièrement orientées vers une mise au point méthodologique du diagnostic paléo-environnemental à partir des faunes fossiles quaternaires), presque rien semble-t-il n'avait été entrepris en vue de compléter cette étude pionnière importante.

On a conséquemment démarré une ébauche d'inventaire régional actualisé. Au delà d'une simple liste des présences pour chaque station inventoriée, on s'est attaché en outre à quantifier les abondances relatives des espèces par comptage des effectifs stationnels des coquilles propres à chaque espèce représentée. Le spectre des abondances spécifiques enrichit en effet notablement la simple liste des présences et constitue une base beaucoup plus significative pour des suivis comparatifs ultérieurs. En raison de leur légendaire lenteur, les Escargots constituent en effet un matériel de choix pour tester l'effet des variations, notamment climatiques, susceptibles d'affecter les environnements locaux dans les décennies à venir.

Actuellement près de 300 stations ont été échantillonnées, représentant plus de 30 000 individus. Un total de 81 espèces a été identifié pour la Bourgogne (sensu lato incluant le Plateau de Langres). Cette richesse spécifique peut surprendre ; elle résulte simplement de ce que l'écrasante majorité des espèces sont de petites tailles. Parmi elles figurent quelques espèces à très haute valeur patrimoniale, notamment quelques micro-endémiques.

15h15 – 15h45. L'Atlas des oiseaux nicheurs. Brigitte GRAND. EPOB

La LPO et la Société d'Etudes Ornithologiques de France (SEOF), ont lancé un nouvel Atlas des Oiseaux Nicheurs de France Métropolitaine (AONFM), en collaboration avec le MNHN. Un comité de pilotage a été

désigné. L'atlas comportera deux volets (qualitatif et semi-quantitatif). La période d'enquête va de 2009 à 2012. Une structuration régionale et départementale des associations ornithologiques a été mise en place avec nominations de coordinateurs régionaux et départementaux. Un coordinateur national a été nommé par le comité de pilotage : Nidal Issa.

L'objectif de l'AONFM est de définir et cartographier la répartition de toutes les espèces d'oiseaux sauvages nichant sur le territoire métropolitain français. Le carroyage retenu s'appuie sur le découpage de la France en projection Lambert 93, en mailles de 10x10 km. L'information demandée au niveau national est le statut de reproduction à la maille pour chaque espèce d'oiseaux. Une grille de critères sert pour l'évaluation du statut de reproduction. Une évaluation des populations à la maille par classe d'abondance (4 classes) sera fournie ainsi qu'une estimation du niveau de prospection par maille.

L'EPOB est la structure coordinatrice pour la Bourgogne. Elle centralise et transmet à la coordination nationale les données à la maille recueillies par les coordinateurs départementaux : AOMSL (71), LPO Côte d'Or (21), LPO Yonne (89), SOBA (ouest 58), SHNA (Morvan). Les cartes régionales montrent l'état d'avancement de l'atlas pour la Bourgogne, faisant apparaître les secteurs et les espèces restant à prospector.

15h45 – 16h15. Temps d'échanges : Expo, stands...

Modérateur : Stéphane WOYNAROSKI. CRB. Président de la Commission Environnement, développement durable et énergie – agriculture et forêt

16h15 - 16h45. L'inventaire des Bryophytes en Bourgogne. Jacques ROLLANT. SSNB

Un premier rappel rapide sera fait sur la classification des Bryophytes. Sur le plan national, il n'existe pas de Liste rouge sur ce groupe. Les différentes études prennent alors pour référence le plan européen et surtout la Directive Habitat, ainsi qu'à l'approche de cette problématique dans les différentes régions.

En référence à la liste rouge de Lorraine, les travaux s'articulent autour de la recherche des espèces rares, très rares, voire exceptionnelles dans les flores de BIZOT (21) et PHILIBERT (71).

Seront présentés également quelques indications sur des travaux plus récents sur les bryophytes et sur la liste des espèces protégées de Franche-Comté.

Il est important de souligner la nécessité d'inventorier de manière systématique, dans ce domaine, les zones marquées d'une mesure de protection.

16h45 – 17h30. Les Bases de Données. FNAT (Samy MEZANI, AOMSL), Base Flora (Olivier BARDET), BBF (Nicolas VARANGUIN, SHNA), E-Observations (Gaëtan BALAY, SHNA).

Devant un nombre sans cesse croissant de données naturalistes, les différents acteurs de l'environnement se sont équipés tout naturellement d'outils permettant de gérer au mieux ces données. En plus d'être un moyen performant de stockage, ces outils informatiques permettent surtout une meilleure valorisation des données naturalistes. Les Bases de données sont ainsi des outils essentiels pour l'exploitation de données issues d'inventaires de différents groupes taxonomiques (mammifères, oiseaux, flore, insectes, lichens, reptiles, champignons, etc...). Seront présentées les bases de données suivantes : la Base Flora gérée par le CBNBP, Fenêtre sur la Nature (FNat) par l'AOMSL et la Bourgogne Base Fauna (BBF) gérée par la SHNA.

L'évolution des besoins a amené certaines structures à développer des modules afin de faciliter la saisie de données et de la rendre accessible au plus grand nombre de personne souhaitant participer aux inventaires, notamment grâce à la saisie en ligne. C'est dans cette optique que WebNat et E-Observations ont été développés, respectivement compatibles à FNat et la BBF.

17h30 – 17h45. Synthèse des rencontres

Bernard FROCHOT. Président de la SSNB

Daniel SIRUGUE. Président du CSNB

Définitions des acronymes :

AESN : Agence de l'eau Seine-Normandie
AIB : Association Icaunaise de Botanique
AOMSL : Association Ornithologique et Mammalogique de Saône-et-Loire
CBNBP : Conservatoire botanique national du Bassin parisien
CORA : Centre ornithologique Rhône-Alpes
CRB : Conseil Régional de Bourgogne
CSNB : Conservatoire des sites naturels bourguignons
CSRPN : Conseil scientifique régional du patrimoine naturel
DREAL : Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement
EPOB : Étude et Protection des Oiseaux en Bourgogne
FCBN : Fédération des Conservatoires Botaniques Nationaux

LPO : Ligue pour la protection des oiseaux
MEDDTL : Ministère de l'Écologie, du Développement durable, du Transport et du Logement.
MNHN : Muséum national d'histoire naturelle
ONCFS : Office National de la Chasse et de la Faune Sauvage
ONEMA : Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques
PNRM : Parc naturel régional du Morvan
SEF : Société entomologique de France
SHNA : Société d'histoire naturelle d'Autun
SHNC : Société Histoire Naturelle du Creusot
SSNB : Société des Sciences Naturelles de Bourgogne
UICN : Union internationale pour la conservation de la nature

